

ÉPIDÉMIE BOVINE

Tout savoir sur la dermatose nodulaire qui secoue la France



Depuis le mois de juin, la dermatose nodulaire contagieuse se propage dans les élevages de France et menace un secteur agricole déjà fragilisé. Face à ce fléau, des mesures sanitaires strictes ont été mises en place, mais elles suscitent de plus en plus de contestations sur le terrain. Au 11 décembre, 110 foyers ont été détectés dans le pays.

CÔTE D'IVOIRE / FILÈRE BÉTAIL

Éleveurs et dozos ensemble pour lutter contre le vol de bétail



AFRIQUE DE L'OUEST

Des pays de la sous-région formés à la prévention des conflits transfrontaliers



La capitale économique ivoirienne, Abidjan, a accueilli un atelier du projet Précoce sur la prévention des conflits transfrontaliers, du 9 au 12 décembre 2025, avec la participation de 4 pays de la sous-région : la Côte d'Ivoire, le Mali, le Burkina Faso et la Guinée, ainsi que des partenaires techniques et financiers.

ELEVAGE *d'Afrique* **INFO**

Pour l'élevage, la pêche et les chaînes de valeur

N°072 du Mardi 23 au Lundi 29 Décembre 2025 - Prix: 500 Fcfa **Hebdomadaire**



**SALON INTERNATIONAL
DE L'AGRICULTURE**

**La Côte d'Ivoire,
pays à l'honneur du
SIA de Paris en 2026**

CÔTE D'IVOIRE / FILÈRE BÉTAIL

Éleveurs et dozos ensemble pour lutter contre le vol de bétail

Les dozos, ces chasseurs traditionnels en accord avec les éleveurs, vont combattre les voleurs de bétail sur le territoire national ivoirien. Mercredi 17 décembre 2025, les deux parties ont signé une convention de partenariat.

Au regard de l'importance stratégique de l'élevage et du commerce du bétail dans l'économie nationale, vu l'accroissement des cas de vols de bétail en Côte d'Ivoire et leurs impacts économiques, sociaux et sécuritaires, tenant compte du rôle central des éleveurs et marchands dans l'organisation, la protection et la valorisation de la filière bétail et viande et au regard de l'expérience et la capacité opérationnelle des Dozos dans la sécurisation communautaire, l'Organisation Interprofessionnelle Agricole des Gros ruminants de Côte d'Ivoire (OIA-GRCI) du Docteur Sawadogo Issaka et la Fédération Nationale des Confréries Dozos en Côte d'Ivoire (FENACODO-CI)

de Dosso Sory ont convenu de formaliser leur collaboration dans le cadre d'une convention. Ladite convention a pour objet de définir le cadre de coopération entre l'OIA-GRCI et la FENACODO-CI en vue de réduire significativement les cas de vol de bétail en Côte d'Ivoire, à travers la mise en place d'actions concertées, coordonnées et suivies. Pour cet accord, l'OIA-GRCI s'est engagée à apporter son expertise et son appui technique pour la conception, la planification et l'optimisation des activités et à participer activement au suivi et à l'évaluation des résultats obtenus. Quant à la FENACODO-CI, elle a pris la résolution d'assurer l'exécution opérationnelle des activités de lutte contre le vol de bétail sur le terrain et à mobiliser ses ressources humaines et matérielles pour garantir l'efficacité des actions. Les dozos se sont engagés aussi à produire et transmettre à l'OIA-GRCI des rapports trimestriels sur l'état d'avancement des activités. Les deux parties ont également convenu d'assurer une coordination permanente afin de



garantir la cohérence des actions, de procéder à un échange régulier d'informations pertinentes pour la bonne exécution du partenariat et mettre en place un comité mixte de pilotage chargé d'orienter, d'harmoniser et d'évaluer les activités. Plusieurs éleveurs de l'intérieur du pays, qui ont déjà été victimes de vol, ont exprimé, avec colère, leurs dé-

boires et demandé aux plus hautes autorités du pays de mettre tout en œuvre pour mettre fin à ce fléau de vol de bétail. Cette sympathique cérémonie du mercredi 17 décembre 2025, qui a eu lieu à Cocody et qui a marqué la signature de la Convention de partenariat GRCI- FENACODO-CI, a bénéficié de la caution des Ministères de la Défense,

de la Sécurité, du Commerce, des Ressources Animales et Halieutiques, dont des représentants étaient présents. Plus d'une cinquantaine de dozos étaient dans la salle pour marquer leur adhésion à cette convention avec les éleveurs et marchands de bétail.

Par
André SELFOUR

BURKINA FASO

De nouveaux produits validés pour renforcer producteurs et éleveurs

Face à la recrudescence des chocs climatiques, sanitaires et économiques qui fragilisent le secteur agropastoral, le Burkina Faso franchit une étape décisive dans la sécurisation des activités de production végétale et d'élevage.



Ce sont quatorze nouveaux produits d'assurance agropastorale qui ont été validés au Burkina Faso, mardi 16 décembre 2025, à l'issue d'un atelier national présidé par le Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques, Gaoussou Sanou. Cette rencontre a marqué une avancée majeure dans la mise en place d'un système assurantiel agri-

cole plus inclusif, innovant et mieux adapté aux réalités des producteurs et des éleveurs. À travers ces nouveaux produits, les autorités entendent sécuriser les revenus des acteurs ruraux, faciliter leur accès au financement et renforcer leur capacité de résilience face aux aléas. Les produits validés couvrent les bovins, ovins, porcins, l'aviculture ainsi que le déficit

fourrager pour les filières animales. Pour les filières végétales, des spéculations à fort potentiel économique, telles que le fonio, l'igname et la patate douce, sont désormais prises en compte. Au cours de l'atelier, chaque produit assurantiel a fait l'objet de présentations détaillées portant sur les espèces ou cultures concernées, les modalités de

calcul des primes, les capitaux assurés, les seuils de déclenchement des sinistres ainsi que les mécanismes d'indemnisation. Les dispositifs opérationnels de souscription et de constatation des sinistres ont également été examinés, donnant lieu à des échanges riches et constructifs entre les participants. Selon Gaoussou Sanou, ces résultats sont le fruit d'un processus inclusif associant l'État, à travers la Direction générale de l'économie rurale, les partenaires techniques et financiers, l'APSAB, le projet Systèmes agricoles durables et politiques agricoles (AgSys) ainsi que les organisations professionnelles agricoles. « Le développement de ces nouveaux produits d'assurance pour les filières animales et végétales constitue une innovation majeure dans l'histoire

récente de notre pays. Il traduit notre ambition de bâtir un secteur agropastoral compétitif, sécurisé et durable », a dit M. Sanou. Les nouveaux produits assurantiels validés seront progressivement déployés sur l'ensemble du territoire national afin d'en favoriser l'appropriation par les producteurs et les éleveurs. Cette mise à l'échelle vise à garantir une adhésion massive et à faire de l'assurance agropastorale un véritable outil de gestion des risques. Avec cette avancée, le Burkina Faso pose les bases d'un filet de sécurité durable pour son agriculture, pilier essentiel de l'économie nationale, et ouvre la voie à une transformation structurelle du secteur agropastoral.

Soures : Svice Comm
MARAH

AFRIQUE DE L'OUEST

Des pays de la sous-région formés à la prévention des conflits transfrontaliers

La capitale économique ivoirienne, Abidjan, a accueilli un atelier du projet Précoce sur la prévention des conflits transfrontaliers, du 9 au 12 décembre 2025, avec la participation de 4 pays de la sous-région : la Côte d'Ivoire, le Mali, le Burkina Faso et la Guinée, ainsi que des partenaires techniques et financiers.



«Prévenir les conflits et consolider l'entente dans les territoires transfrontaliers stratégiques» était le thème de cet atelier financé par l'Union européenne (UE) à hauteur de 3 millions d'euros et mis en œuvre par « Acting For Life » sur une période de 18 mois. L'objectif de cette initiative est de prévenir les tensions intercommunautaires liées à la mobilité du bétail dans les espaces transfrontaliers stratégiques, en renforçant la confiance, le dialogue et la coopération entre les populations. Ce projet impactera directement, à en croire les organisateurs, 71 936 personnes, dont 20 118 en Côte d'Ivoire (dans les régions du Folon, du Kabadougou, du Tchologo et de la Bagoué) et se présente comme une action qui

garantira la cohésion sociale dans cette sous-région africaine. « Le Ministère réaffirme toute sa disponibilité et son engagement à accompagner la mise en œuvre du projet Précoce. Car la paix, la cohésion sociale et la bonne gouvernance des ressources pastorales sont des priorités nationales », a fait savoir Dr N'Gotta Adjoua Aicha, directrice de la nutrition animale et de la gestion de l'espace pastoral, qui représentait le Ministre ivoirien des Ressources Animales et Halieutiques, Sidi Touré. Dr N'Gotta Adjoua a également souligné que construire la stabilité dans les zones transfrontalières, c'est consolider l'avenir des communautés rurales, protéger les économies locales et renforcer la complémentarité entre agricul-

ture, élevage et commerce. C'est aussi surtout, a-elle ajouté, permettre aux populations de vivre ensemble dans le respect, l'écoute et la confiance. L'Ambassadeur de l'Union européenne, Irchard Ramandrasoa Razaaly a, pour sa part, réaffirmé l'engagement de son institution en faveur du pastoralisme, de la cohésion sociale et de la stabilité dans les zones fragiles. Il a souligné que la zone d'intervention du projet, qui s'étend du nord de la Côte d'Ivoire au Mali, à la Guinée et au Burkina Faso, se situe au cœur des priorités d'action de l'Union européenne au Sahel, notamment en matière de lutte contre l'insécurité, de pression climatique et de dynamiques migratoires. De son côté, Cédric Touquet, représentant d'Acting

For Life, a présenté le rôle des Fonds d'intervention localisés

(FIL). Il a expliqué qu'il s'agit de mécanismes permettant d'apporter des réponses rapides et adaptées aux tensions ou aux situations d'urgence dans les territoires pastoraux. Selon lui, cet outil a fait ses preuves depuis six ans, grâce au soutien constant de l'Union européenne, qui accompagne depuis longtemps Acting For Life dans ses actions visant à renforcer la cohabitation pacifique entre éleveurs et agriculteurs. Cet atelier s'est refermé sur la perspective d'atteindre trois grands résultats : comprendre les dynamiques de la filière bétail et de la mobilité animale, opérationnaliser les infrastructures et aménagements agropastoraux, renforcer les capacités des acteurs chargés de la gestion territoriale.

Par
Sandrine KOUADJO

TCHAD

Le pays désigné champion de la lutte contre la Peste des Petits Ruminants

Le Ministre Tchadien de l'Élevage et de la Production Animale, le Pr Abderahim Awat Atteib, accompagné de ses proches collaborateurs, ont participé, du 17 au 19 décembre 2025 à Nairobi (Kenya), à la réunion du Comité Consultatif continental sur la Peste des Petits Ruminants (PPR), organisée par le Bureau Inter-africain des Ressources Animales (UA-BIRA). Lors de cette réunion, le Ministre Tchadien a exprimé sa gratitude à l'Union Africaine pour la désignation du président de la République, Chef de l'Etat, Marechal Mahamat Idriss Deby Itno, comme président Champion de la lutte contre la Peste des Petits Ruminants en Afrique pour l'année 2025. Cette distinction vient renforcer l'engagement du Tchad à œuvrer aux côtés des États membres et des partenaires pour l'éradication de cette maladie transfrontalière majeure, au service de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance des communautés pastorales du continent. À l'issue de ces assises, le Ministre de l'Élevage du Tchad a été élu Président du Comité Consultatif continental de la PPR. La vice-présidence sera assurée par l'Ouganda, tandis que le Nigeria agira en tant que rapporteur.

Par A. SANGARE

MAURITANIE

Une campagne de sensibilisation lancée pour la sécurité alimentaire

Une campagne de sensibilisation sur l'importance des fortifications d'élevage pour la saison 2025-2026 a été lancée en Mauritanie sur le territoire national. Cette initiative bénéficie d'une large participation des autorités administratives, des vétérinaires centraux et aérospatiaux et des liens pastoraux. Elle est soutenue par le projet d'appui au système pastoral PRAPS Coast. Cette campagne vise à sensibiliser l'assureur sur l'importance de fortifier le bétail contre les maladies animales prioritaires, en veillant à ce que les objectifs fixés par le secteur soient atteints, afin d'éliminer ou de contrôler ces maladies et de réduire leurs réflexions sanitaires et économiques. Le Ministère mauritanien du Développement Animal a affirmé que cette campagne s'inscrit dans le cadre de ses efforts continus pour protéger les richesses animales, promouvoir la sécurité alimentaire nationale et soutenir les moyens de subsistance de l'assureur, exhortant toutes les parties prenantes, en particulier les liens entre les assureurs et les pastoraux, à s'engager positivement. Les missions qui participent à cette sensibilisation vont sensibiliser le public à travers des réunions directes de sensibilisation avec les responsables, des discussions et des épisodes de sensibilisation dans les radios régionales au niveau des capitales des États et des provinces. Ces missions comprennent des inspecteurs vétérinaires provinciaux et des membres d'associations pastorales. Tous participent à cette campagne, supervisés et directement suivis par les autorités administratives et les représentants régionaux du Ministère du Développement Animal au niveau de l'État.

Par Audrey MAKADO

SÉNÉGAL

Un projet pour renforcer les activités des acteurs de l'élevage

Le foirail de Diamaguène Sicap Mbaio entre dans une nouvelle ère avec le lancement officiel de son projet de modernisation, présenté ce 19 décembre 2025 à Diamniadio sous la présidence du Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage, Dr Mabouba Diagne.

Selon le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de l'Élevage (MASAE) du Sénégal qui donne l'information, ce projet a un coût global de plus de 1,8 milliard FCFA et est financé sur fonds propres avec l'appui des autorités. Ledit projet, indique notre source, vise à transformer ce site emblématique en un espace moderne, sécurisé et conforme aux normes, offrant aux acteurs de meilleures conditions de travail, de gestion et d'accueil.

Créé en 1946 et couvrant 4 hectares, le foirail constitue un pôle stratégique pour l'économie de l'élevage. Il mobilise 1 145 acteurs permanents, accueille en moyenne 1 500 têtes de bétail par jour et assure un approvisionnement régulier des abattoirs et marchés, tout en maintenant des échanges commerciaux sous-régionaux. Élaboré de manière participative, le projet intègre les contributions des parties prenantes et s'inscrit dans une démarche progressive et concertée.

Le Ministre Mabouba Diagne a également rappelé l'importance de la valorisation des ressources organiques dans le cadre du Programme national de santé des sols, mené avec l'ISRA/INP et des partenaires comme la SOGAS, afin de renforcer l'agriculture durable et l'économie circulaire. Les participants ont salué la vision, l'écoute et la dynamique impulsée par le Ministre

de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage, qui a réaffirmé son appel à l'unité et annoncé la pose prochaine de la première pierre. En parallèle, une séance de travail a réuni le Réseau national des marchés à bétail du Sénégal (RENAM/BSL) et les représentants des 14 régions pour examiner les défis des marchés à bétail et identifier des solutions autour des axes Formation, Formalisation et Financement, avec une attention particulière aux jeunes, ainsi qu'aux enjeux d'alimentation, de santé animale et de sécurité. Une Journée nationale de réflexion sera organisée d'ici février pour approfondir ces réponses. À travers cette initiative, l'État sénégalais réaffirme sa volonté de moderniser les infrastructures, de renforcer la compétitivité et de faire de l'élevage un pilier de la souveraineté alimentaire dans le pays.

Par Déborah SANZAN

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

La Côte d'Ivoire, invitée d'honneur du SIA de Paris en 2026

Le Salon International de l'Agriculture (SIA) 2026 accueillera la Côte d'Ivoire comme pays invité d'honneur, ont annoncé les organisateurs. Après le Maroc en 2025, c'est la première puissance agricole d'Afrique de l'Ouest qui co-inaugurera cette nouvelle édition, prévue du 21 février au 1^{er} mars 2026 à Paris Expo - Porte de Versailles.



C'est une invitation qui s'inscrit dans la volonté du Salon de l'Agriculture de renforcer son ouverture à l'international et de mettre en lumière des agricultures dynamiques, confrontés à des enjeux communs de production, de durabilité et de souveraineté alimentaire.

Un acteur majeur de l'agriculture mondiale

La Côte d'Ivoire occupe une place centrale dans plusieurs filières agricoles stratégiques. Le pays est notamment le premier producteur mondial de cacao et un leader mondial de la noix de cajou. Son agriculture repose également sur des productions clés telles que le riz, la banane, le caoutchouc naturel ou encore

l'hévéa. Dans un contexte de croissance économique soutenue, le secteur agricole ivoirien se distingue par sa capacité d'adaptation, son dynamisme et l'importance de son tissu de producteurs, au cœur de l'économie nationale.

Des relations agricoles étroites avec la France

Les liens entre la France et la Côte d'Ivoire sont particulière-

ment forts sur le plan agricole. La France est aujourd'hui le premier partenaire commercial du pays, avec des échanges nourris autour de produits agricoles, de technologies, de solutions techniques et de savoir-faire. Au-delà des échanges commerciaux, cette coopération s'exprime aussi par des relations entre organisations professionnelles, syndicats agricoles, associations et acteurs de terrain. Ces échanges prennent des formes multiples : tech-

niques, prospectives, mais aussi humaines et culturelles.

Une invitation placée sous le signe du partage

Pour les organisateurs du Salon, la mise à l'honneur de la Côte d'Ivoire dépasse le cadre symbolique. Elle vise à favoriser le dialogue entre agricultures, à partager des expériences et à réfléchir collectivement aux défis contemporains du secteur. «

Mettre à l'honneur de la Côte d'Ivoire au SIA, c'est faire le choix de l'amitié entre les peuples, de l'amitié agricole et du partage d'expérience. Après le Maroc en 2025, la Côte d'Ivoire est l'invitée idéale pour partager une vision autant que des solutions sur nos enjeux agricoles communs », a déclaré Jérôme Despey, président du Salon International de l'Agriculture. Pour la deuxième année consécutive, le Salon International de l'Agriculture de Paris affirme ainsi sa volonté de construire des ponts avec l'international, au bénéfice des exposants, des visiteurs et des agriculteurs. La présence de la Côte d'Ivoire en tant que pays invité d'honneur devrait donner lieu à des temps forts, des rencontres et des échanges autour des grandes filières agricoles et des enjeux communs aux deux pays. Rappelons que lors de la 61^e édition du Salon International de l'Agriculture de Paris, en 2025, c'était un autre pays africain, le Maroc qui était l'honneur pour la première fois, attirant plus de 600 000 visiteurs et mettant en avant des thèmes comme la durabilité, l'agroforesterie (avec des acteurs ivoiriens) et les produits d'Outre-Mer.

A. SELFOUR
avec JDS Paris

PRODUITS LAITIERS

Le Nigeria et l'Ouganda concluent un accord d'approvisionnement

Le gouvernement fédéral du Nigeria a conclu un important accord d'approvisionnement laitier avec la République d'Ouganda dans le cadre des efforts visant à stabiliser l'approvisionnement en lait du Nigeria et à combler un fossé croissant entre la production nationale et la demande nationale.

Dans le cadre de cet accord, l'Ouganda exportera environ 200 000 tonnes de lait en poudre vers le Nigeria dans un accord d'une valeur d'environ 1 milliard de dollars, soit 560 milliards 144 millions 300 milles francs CFA. Les autorités ougandaises ont indiqué que les expéditions devraient commencer avant la fin de l'année, avec des cargaisons transportées d'Entebbe à Lagos. L'accord a attiré l'attention sur

des défis structurels de longue date au sein du sous-secteur laitier et de l'élevage du Nigeria. Bien que le Nigeria soit estimé à compter entre 20 et 21 millions de bovins, la production laitière nationale reste faible, entre 600 000 et 700 000 tonnes par an, contre des besoins nationaux estimés entre 1,6 et 1,7 million de tonnes. En revanche, l'Ouganda, avec une population bovine estimée à environ 14,5 millions, produit entre 3,8 et 3,9 milliards de litres de lait par an, ce qui lui permet de répondre à la demande intérieure et de soutenir ses exportations. Cette disparité continue de façonner la dépendance du Nigeria aux produits laitiers importés. Les données de l'industrie montrent que le Nigeria importe actuellement environ 60 % de ses besoins laitiers, avec des dépenses annuelles pour le lait et les produits associés dépassant 1,5 milliard de dollars.

Mise en œuvre progressive

Les importations laitières restent une composante importante de la facture d'importation alimentaire du pays, contribuant à une pression soutenue sur les réserves de devises. Les acteurs du secteur de l'élevage affirment que l'afflux important de produits laitiers importés a freiné la croissance de la production laitière locale. Les substituts de lait importés moins chers, en particulier le lait en poudre gras, limitant la compétitivité des producteurs nationaux et affaiblissant les incitations à l'investissement dans les exploitations laitières locales. Les analystes notent que, bien que les producteurs laitiers des pays exportateurs bénéficient de chaînes de valeur structurées, d'un soutien étatique et de systèmes de transformation efficaces, les agriculteurs nigériens



continuent d'opérer dans des systèmes de production fragmentés, avec un accès limité au financement, aux infrastructures et aux technologies modernes. Les experts soutiennent qu'un investissement accru dans l'amélioration des races bovines, les systèmes d'élevage organisé, les centres de collecte du lait et les infrastructures de chaîne du froid pourrait considérablement augmenter la production inté-

rieure et réduire la dépendance aux importations au fil du temps. Bien que le gouvernement fédéral ait récemment annoncé plusieurs initiatives de réforme du bétail, notamment la création d'un ministère dédié à l'élevage et des programmes visant à promouvoir l'élevage et le développement de la chaîne de valeur, la mise en œuvre est restée progressive.

Par S. K.

JOURNÉES DU POISSON A BAMAKO

Le satisfecit des autorités maliennes

Le Ministre malien de l'Élevage et de la Pêche, Youba Ba, a présidé ce samedi 13 décembre 2025, la cérémonie de clôture des festivités de la 4ème édition des journées du Poisson au Palais de la culture Amadou Hampâté Bah à Bamako.



Youba Ba a ensuite remercié le Président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali et le Président de l'Interprofession de la Filière Poisson du Mali pour leur implication active dans l'organisation de ces journées dédiées au Poisson du Mali. Ces journées, selon le Chef du département en charge de l'Élevage et de la Pêche, ont permis le renforcement du partenariat entre le Ministère de

l'Environnement et de l'Assainissement et du Développement durable et le Ministère de l'Élevage et de la Pêche dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Restauration des Terres dégradées (PRDT) du Mali pour poursuivre le financement des alliances productives dans le domaine de la Pêche. L'évènement a donné lieu à la remise de 200 tonnes d'aliments poisson par le Ministre Commissaire à la Sécurité

Alimentaire au Ministre de l'Élevage et de la Pêche pour soutenir les activités des pisciculteurs. L'occasion a été aussi une opportunité pour présenter les potentialités de la Filière Poisson du Mali et l'environnement des investissements et des affaires qui s'y rapportent et d'échanger sur les différentes perspectives et contraintes, en amont comme en aval, de la Filière Poisson au Mali et ses perspectives d'accompagnement. Enfin ces Journées du poisson ont permis l'identification des pistes d'actions pertinentes et recommandées afin de donner à la Filière Poisson du Mali le rôle substantiel qu'elle doit jouer dans l'économie nationale tout en assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle et son autoconsommation. A en croire le chef du département de l'Élevage et de la Pêche, les différentes interventions, les débats interactifs et les foires et expositions de produits de pêche et d'aquaculture pro-

grammés au cours de ces trois jours, ont notamment mis en évidence. Plusieurs conditions préalables ainsi que de réels engagements de la part de l'ensemble des parties prenantes. Ils constitueront de fait, les facteurs clés de succès de la Filière Poisson du Mali, a-t-il ajouté. Le Ministre Youba Ba a insisté sur la volonté politique affichée des plus Hautes Autorités du Mali, qui ont donné un avis favorable à l'institutionnalisation des Journées du Poisson au Mali lors du Conseil supérieur de l'Agriculture en mai 2025. Il a mis en avant la mise en place d'une stratégie nationale cohérente pour développer et promouvoir la Filière Poisson à différentes échelles. Le Ministre malien de l'Élevage et de la Pêche avec satisfaction l'inscription d'actions propices au développement de l'aquaculture dans la sous composante « développement de la pêche communautaire » du Projet de Restauration des Terres dégradées (PRDT). Youba Ba a relevé l'examen minutieux de toutes les entraves soulignées, qui empêchent l'épanouissement de la Filière Poisson au Mali. Il a noté avec satisfaction la mise en place d'investissements structurants : infrastructures appropriées, systèmes de conditionnement appropriés et la nécessité de renforcer la plateforme nationale pour la filière. Enfin le Premier responsable du département de l'Élevage et de la Pêche est persuadé que la tenue de cette 4ème édition a été très pertinente, au vu des différentes résolutions adoptées.

Par A. SELFOUR
avec CCOM/MEP

CAMEROUN

Le pays va allouer 12, 5 milliards de francs CFA à la pêche et à l'aquaculture en 2026

Dans le cadre du Plan intégré d'import-substitution agropastoral et halieutique (PIISAH), les autorités camerounaises poursuivent leur ambition de renforcer la sécurité alimentaire en stimulant la production locale. Toutefois, les ressources prévues pour 2026 affichent un recul par rapport à l'exercice précédent.



Le gouvernement camerounais projette d'affecter 12,5 milliards de FCFA, au financement du PIISAH en 2026. Cette dotation représente une baisse d'environ 2 milliards de FCFA comparative à 2025, année au cours de laquelle le programme avait bénéficié d'un budget de 13,5 milliards de FCFA. Selon les documents budgétaires, cette réduction pourrait limiter le soutien financier aux petites et moyennes entreprises des filières agropastorale et halieutique, notamment via la Banque des PME. Sur l'enveloppe prévue pour 2026, 6,5 milliards de FCFA devraient être consacrés au financement des acteurs de la chaîne de valeur de la pêche à travers le guichet PIISAH de la Banque des PME. Ce montant

traduit une diminution d'environ 4 milliards de FCFA par rapport à l'année précédente. En 2025, la Banque des PME avait en effet mobilisé 9,2 milliards de FCFA en faveur des producteurs engagés dans le programme d'import-substitution. Cette contraction des ressources pourrait ainsi restreindre la capacité de financement des opérateurs concernés, en particulier ceux du secteur halieutique. Lancé pour la période 2024-2026, le PIISAH est un programme triennal visant, selon le gouvernement, à « réduire le déficit de la balance commerciale grâce à la substitution des produits importés par une production locale abondante et de

qualité, portée par le secteur privé ». Estimé à 500 milliards de FCFA à mobiliser progressivement à partir de ressources internes et de financements extérieurs, le programme repose sur trois principaux axes : la sécurisation de 400 000 hectares de terres dans la Plaine centrale et l'aménagement de 160 000 hectares de zones agricoles et halieutiques, accompagnés du désenclavement des bassins de production ; l'amélioration des capacités de production, de transformation et de commercialisation ; enfin, la diffusion des résultats de la recherche ainsi que l'accès des acteurs à la formation et au financement.

Par Aristide KOFFI

CÔTE D'IVOIRE

Des femmes s'investissent dans l'élevage d'escargots

« Akranéblô » (soyons ensemble en langue locale dida), une association regroupant des femmes issues de plusieurs villages de la commune de Divo, au Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire, a tenu, samedi 13 décembre 2025, une rencontre-bilan de ses activités 2025 et présenté ses projets pour 2026, notamment l'élevage d'escargots. Cette cérémonie a rassemblé plusieurs personnalités locales, dont des représentants du maire de Divo, parrain de la cérémonie, et la présidente de la Fédération des associations et organisation féminines de Divo (FAOFDI), Assouan Elisabeth. La présidente de l'association « Akranéblô », Dozoro Lobo Célestine, a exprimé sa joie quant à l'engouement des adhérentes autour de ce regroupement qui compte une trentaine d'associations de femmes dida et allogènes. « L'objectif de notre association est de nous regrouper, travailler ensemble pour que chacune des femmes que nous sommes nous puissions nous prendre en charge », a relevé Mme Dozoro. Durant l'année 2025, les membres de cette association ont élaboré différents projets, dont l'héliculture (l'élevage d'escargots). A cet effet, les femmes devant prendre part au projet ont été formées par une structure technique privée, Achatina bio, pour la phase pratique prévue en 2026.

Par S. K.

MALADIE ANIMALE

L'impact de la grippe aviaire sur la faune sauvage

Les virus H5 de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) provoquent une augmentation de la mortalité de la faune sauvage et des perturbations écologiques à l'échelle mondiale. Depuis 2021, cette panzootie s'est propagée sur plusieurs continents et touche désormais un éventail sans précédent d'espèces d'oiseaux et de mammifères, entraînant une perte de biodiversité sans précédent et des préoccupations majeures relevant de l'approche « Une seule santé ».



demeure largement répandu chez les oiseaux sauvages et est de plus en plus détecté chez un large éventail d'espèces de mammifères. Dans les îles subantarctiques de Géorgie du Sud, de nouvelles infections sont signalées chez les éléphants de mer du Sud (*Mirounga leonina*), aggravant des pertes atteignant près de 50 % des femelles reproductrices depuis 2023. De même, dans les îles Falkland (Islas Malvinas) voisines, les deux plus grandes colonies mondiales d'albatros à sourcils noirs (*Thalassarche melanophrys*) ont connu des foyers récurrents d'IAHP et une diminution marquée du nombre d'oiseaux nicheurs en 2024 puis à nouveau en 2025. Ces épisodes de mortalité ont des conséquences écologiques de

grande portée. Le déclin des populations, l'échec de la reproduction et la perturbation des interactions entre espèces peuvent compromettre la stabilité des écosystèmes et la conservation des espèces, avec des impacts potentiellement générationnels. La poursuite des transmissions interspécies vers les mammifères accroît également les préoccupations relevant de l'approche « Une seule santé », avec des implications possibles pour les animaux de compagnie, la production animale et la santé humaine. La réduction des impacts futurs et le soutien au rétablissement des populations nécessitent une surveillance élargie et coordonnée de la faune sauvage, une caractérisation génomique rapide des

virus, un meilleur partage des données, l'intégration d'actions de conservation plus larges, ainsi que la prise en compte d'autres menaces pesant sur la biodiversité telles que la perte d'habitats, la surpêche, les espèces invasives, la pollution et le changement climatique. Des approches innovantes, telles que les solutions fondées sur la nature visant à renforcer la résilience écologique et à maintenir les barrières naturelles limitant le passage des agents pathogènes, devraient être activement explorées. Parmi ces solutions figurent notamment le soutien aux populations naturelles de charognards afin d'améliorer l'élimination biologique des carcasses infectées, la restauration et la protection des zones

humides et des habitats côtiers pour réduire la concentration des oiseaux migrateurs, le maintien de paysages hétérogènes entre eaux douces et zones côtières favorisant la dispersion des densités d'alimentation et de repos, ainsi que la réduction des points de rassemblement artificiels pouvant servir de foyers viraux. L'IAHP est devenue un défi mondial pour la conservation de la biodiversité et pour l'approche « Une seule santé », nécessitant une collaboration intersectorielle urgente et durable afin de limiter les dommages écologiques en cours. L'ampleur de cette perte de biodiversité entraînera des perturbations écologiques profondes et imprévisibles, notamment la perte de services écosystémiques et la désorganisation des réseaux trophiques. Les autorités vétérinaires et les professionnels de la santé de la faune sauvage jouent un rôle essentiel dans l'élaboration de stratégies et la coordination de plans de contrôle de l'IAHP, en mettant l'accent sur la biosécurité et la biosurveillance impliquant à la fois les animaux sauvages et domestiques, ainsi que sur le partage rapide et à jour des informations relatives aux événements d'IAHP.

Source : OMSA

L'ÉLEVAGE DU HANNETON DU CÔTE D'IVOIRE

Une alternative innovante contre le chômage des jeunes

À Soubré, dans le Sud-ouest de la Côte d'Ivoire, Amani Yao Louis s'est lancé dans une activité encore peu répandue mais porteuse d'avenir : l'élevage du hanneton issu du charançon rouge de palmier (*Rhynchophorus ferrugineus*).

À la fois éleveur et formateur, il fait la promotion de cette filière émergente, qu'il considère comme une réponse crédible aux défis de l'emploi des jeunes et de la sécurité alimentaire. Le hanneton est un insecte coléoptère appartenant à la famille des Scarabaeidae. À l'état larvaire, appelé communément ver blanc, il est très apprécié des populations pour sa richesse nutritionnelle,

notamment en protéines. En plus de son rôle écologique dans la décomposition de la matière organique, il constitue une ressource alimentaire à forte valeur ajoutée. L'élevage du hanneton du charançon rouge de palmier repose sur un processus simple mais rigoureux. Les insectes adultes sont élevés en captivité afin de favoriser la ponte des œufs dans un substrat adapté. Après éclosion, les larves sont nourries à base de matières locales telles que le cœur de palmier, les graines et feuilles de palmier, la peau de coco, le son de blé ou encore le tourteau de soja. La récolte intervient au plus tard cinquante jours après incubation. Selon Amani Yao Louis, cette activité permet de générer des revenus suffisants pour subvenir aux besoins essentiels de l'éle-



veur. Actuellement, le kilogramme de vers blancs est commercialisé à 10 000 FCFA, un prix qui témoigne de la rentabilité de la filière. La demande est en constante progression, tant pour l'alimentation humaine que pour l'alimentation animale,

notamment dans les secteurs de la pisciculture et de l'aviiculture. Au-delà de l'aspect économique, l'élevage du hanneton présente également un intérêt environnemental. Il contribue à la gestion des populations de charançons rouges, insectes ravageurs res-

ponsables d'importants dégâts sur les palmiers. Cette pratique peut ainsi s'inscrire dans une approche de lutte biologique durable. Les produits issus de cette filière sont multiples : pâté de hannetons, farine riche en protéines, huile utilisée dans les industries cosmétique et pharmaceutique, compost et même biogaz. Autant de débouchés qui renforcent le potentiel économique de cette activité. Face au chômage persistant des jeunes, l'élevage du hanneton du charançon rouge de palmier apparaît comme une opportunité innovante et durable. Avec un accompagnement institutionnel et une meilleure structuration du marché, cette filière pourrait s'imposer comme un véritable levier de développement local en Côte d'Ivoire.

Par A.S avec Frat-mat.info

ÉPIDEMIE BOVINE

Tout savoir sur la dermatose nodulaire
contagieuse qui secoue la France

Depuis le mois de juin, la dermatose nodulaire contagieuse se propage dans les élevages de France et menace un secteur agricole déjà fragilisé. Face à ce fléau, des mesures sanitaires strictes ont été mises en place, mais elles suscitent de plus en plus de contestations sur le terrain. Au 11 décembre, 110 foyers ont été détectés dans le pays.



Maladie touchant les bovins et apparue en France en juin, la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) menace un cheptel déjà éprouvé : la lutte contre ce fléau a entraîné des mesures sanitaires radicales de plus en plus contestées sur le terrain. En date du 11 décembre, 110 foyers ont été détectés en France, en Savoie, Haute-Savoie, Ain, Rhône, Jura, Pyrénées-Orientales, Doubs, Ariège, Hautes-Pyrénées. Ils concernent 75 élevages, selon le ministère de l'Agriculture. Un peu plus de 3 000 bovins ont été euthanasiés (sur un cheptel total de quelque 15 millions de bêtes).

De quoi s'agit-il ?

La dermatose nodulaire contagieuse (DNC), détectée en France le 29 juin 2025 dans un élevage d'Entrelacs, en Savoie, est une maladie virale qui conduit à "des pertes de production importantes" pouvant aller "jusqu'à la mort d'une partie du cheptel in-

fecté" (environ 10 %), selon le ministère français en charge de l'élevage. La DNC provoque notamment fièvre, chute de lactation, hypertrophie des ganglions lymphatiques et nodules sur la peau et les muqueuses des animaux. La DNC n'est "pas transmissible à l'homme" et il n'y a "aucun risque pour la santé humaine lié à la consommation de produits issus de ces animaux", précise le ministère. Maladie émergente transmise par des piqûres d'insectes (mouche piquante ou taon), elle est présente en Afrique subsaharienne, en Asie, et depuis 2023 en Afrique du Nord. En Europe, elle avait été repérée le 22 juin en Sardaigne, après avoir sévi auparavant dans les Balkans à la fin des années 2010, notamment

en Grèce.

Comment lutter contre la maladie ?

Pour tenter de venir à bout de cette maladie animale, l'État français a adopté, en juillet 2025, une stratégie qui prévoit trois étapes. D'abord le "dépeuplement total des bovins des foyers infectés" pour éteindre les sources du virus, "en conformité avec les obligations européennes", ce qui peut conduire à abattre tout un lot d'animaux sur un site. Ensuite la mise en place de "zones réglementées" dans un rayon de 50 kilomètres autour des foyers, incluant des limitations de mouvements du bétail. Dans ces zones, la vaccination est obligatoire, pour tous les bo-

vins quel que soit leur âge, et prise en charge par l'État. À ce jour, un million de bêtes ont été vaccinées, selon la ministre Annie Genevard. Enfin, il faut que ces zones réglementées basculent en "zones vaccinales" si au moins 75 % du cheptel bovin y est vacciné depuis plus de 28 jours et si le dernier foyer a été dépeuplé depuis au moins 45 jours.

Aussi, la reprise de l'exportation de bovins vivants n'est-elle possible qu'avec l'accord du pays de destination. À l'heure actuelle, en Europe, deux pays ont marqué leur accord pour recevoir, sous conditions, des bovins depuis une zone vaccinale : l'Italie – premier acheteur de jeunes veaux français – et la Suisse.

Quel soutien aux éleveurs ?

L'État indemnise "les propriétaires d'animaux euthanasiés" et prend en charge "les opérations de nettoyage et désinfection" ainsi que "l'élimination des cadavres des animaux abattus", selon un arrêté de juillet. La ministre a assuré que "pas un centime d'euro ne sera perdu pour les éleveurs". Cette stratégie a été validée par l'alliance FNSEA-Jeunes Agriculteurs, première force syndicale agricole. La FNSEA redoute une vaccination généralisée du fait d'un "risque d'effondrement des exportations et des prix", a expliqué son président, Arnaud Rousseau. "On sera peut-être obligés de le faire si la maladie est incontrôlable. Mais vacciner 15 millions d'ani-

maux, c'est entre 30 et 40 semaines" avant d'avoir une couverture nationale et espérer "retrouver le statut indemne", a-t-il souligné.

Pourquoi ces mesures suscitent-elles des tensions sur le terrain ?

La Confédération paysanne, troisième syndicat, a affirmé son "opposition aux abattages totaux des troupeaux dès la première analyse positive à la DNC", jugeant qu'il faut laisser une chance aux animaux asymptomatiques de développer "une réponse immunitaire". Plusieurs de ses membres, ainsi que des éleveurs de la Coordination rurale (deuxième syndicat), se sont relayés ces deux dernières semaines dans des fermes du Doubs, de l'Ariège, pour faire barrage aux abattages. Cette épizootie est un coup dur pour l'élevage en France, après une année 2024 marquée par la recrudescence de la maladie hémorragique épizootique (MHE) et de la fièvre catarrhale ovine (FCO). Il est bon de savoir que la France compte le premier cheptel bovin de l'UE mais celui-ci a décliné plus vite que les ovins et les caprins ces dernières années face au manque de bras et de revenus.

André SELFLOUR
avec AFP

ÉLEVAGE
d'Afrique INFO

SOCIÉTÉ EDITRICE:

MOAHE COMMUNICATION
Tel.: +225 27 22 23 87 66
Cel.: +225 05 06 91 97 36

moahcommunication@gmail.com

SIÈGE SOCIAL:

Abidjan Cocody Angré 7è
Tranche îlot M 1001 logements

GÉRANT & DIRECTEUR

DE PUBLICATION:

Charles Lambert TRA BI
+225 07 07 87 98 43
+225 01 01 04 50 00

DIRECTEUR

DES RÉDACTIONS:

OUATTARA Dit Vali
+225 07 07 20 44 47

RÉDACTEUR EN CHEF:

André SELFLOUR
+225 07 77 00 77 16

SERVICE COMMERCIAL:

+225 01 52 83 72 72

MAQUETTISTE:

Consty HENNEKA
hennekaco@gmail.com

RÉCÉPISSÉ DU PROCUREUR
DE LA RÉPUBLIQUE:

N° 021 du 1er août 2024

TIRAGE: 1500 exemplaires

IMPRESSION:
HOODA GRAPHICS

TAXES SUR LES PRODUITS PORCINS

La Chine limite ses droits de douane sur le porc européen

La Chine va imposer des droits de douane allant jusqu'à 19,8 % sur les importations de viande de porc en provenance de l'Union européenne, ce qui représente une baisse considérable par rapport aux droits de douane préliminaires allant jusqu'à 62,4 %, a déclaré mardi le ministère chinois du Commerce.

La décision de Pékin de limiter ses droits de douane sur le porc européen est entrée en vigueur mercredi 17 décembre 2025 et va durer cinq ans. Le taux moyen des taxes chinoises sur le porc européen est désormais estimé à 9,8 %. L'annonce du ministère fait suite à une longue enquête chinoise sur les importations de porc en provenance de l'UE, lancée en juin 2024, qui a conclu que les produits de l'UE nuisaient à l'industrie nationale. Cette enquête a été déclenchée par la décision de l'UE d'imposer des droits de douane provisoires sur les véhicules électriques fabriqués en Chine l'année dernière. Pékin a également imposé des droits antidumping sur le brandy européen cet été. Ces droits touchent plus particulièrement le cognac produit en France, bien que les principaux producteurs de brandy aient bénéficié d'exemptions. Les importations de produits laitiers en provenance de l'UE ont également fait l'objet d'enquêtes antidumping. L'UE accuse un déficit commercial massif avec la Chine, qui s'est élevé à plus de 300 milliards d'euros l'année dernière. Toutefois, l'Union européenne est un exportateur majeur de viande de porc et un fournisseur essentiel de sous-produits tels que les oreilles, les groins, les pieds et d'autres articles considérés comme des mets délicats en Chine. La nation asiatique souffre d'un surplus de ces produits, également lié à son propre ralentissement économique qui a freiné les dépenses de consommation. En septembre, la Chine a ordonné l'application de droits antidumping préliminaires, allant de 15,6 % à 32,7 %, sur les importations de viande de porc provenant d'entreprises de l'UE ayant collaboré à l'enquête antidumping. Toutes les autres entreprises se sont vu imposer des droits allant jusqu'à 62,4 %. Le ministère chinois du Commerce a conclu que l'UE pratiquait le dumping de viande de porc et de sous-produits porcins en Chine, en les vendant à des prix inférieurs aux coûts de production ou aux prix du marché intérieur, et qu'elle portait préjudice à l'industrie porcine chinoise. Les taux tarifaires définitifs, compris entre 4,9 % et 19,8 %, doivent entrer en vigueur mercredi et durer cinq ans. L'Espagne, les Pays-Bas et le Danemark seront les plus touchés. Le ministère du Commerce a déclaré que les nouveaux droits de douane s'appliqueront à tous les types de produits porcins, qu'ils soient frais, réfrigérés, congelés, séchés, marinés, fumés ou salés. Il a déclaré être parvenu à ses conclusions "de manière objective, équitable et impartiale". Les exportations de produits porcins de l'UE vers la Chine ont atteint un sommet de 7,4 milliards d'euros en 2020, lorsque Pékin s'est tourné vers les importations pour répondre à la demande intérieure après que ses élevages de porcs ont été dévastés par une maladie porcine. La Chine a toutefois réduit ses importations à mesure qu'elle reconstituait son cheptel.

Source : Euronews

ÉLEVAGE *d'Afrique* **INFO**

**vous souhaitez
de joyeuses
fêtes de
fin d'année.**